

RAPPORT D'ÉVALUATION
Diplôme de Restaurateur du patrimoine

Institut National du Patrimoine

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Pierre Sesmat, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut national du patrimoine (INP) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la culture. Il dispense des formations initiales et continues dans les domaines de la restauration et de la conservation du patrimoine.

Pour la formation initiale, l'INP comporte deux départements : le premier organise le concours de recrutement des conservateurs du patrimoine et dispense la formation d'application, d'une durée de 18 mois, le second assure la formation des restaurateurs du patrimoine, d'une durée de 5 ans, qui conduit à la délivrance du diplôme *Restaurateur du patrimoine*, objet de la présente évaluation. Cette dualité de formation entre restaurateurs et conservateurs constitue l'originalité principale de l'établissement.

Dans le cadre de la formation continue, l'INP assure chaque année la formation d'un grand nombre de professionnels (environ un millier), en une soixantaine de sessions réparties sur l'ensemble du territoire national.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation des restaurateurs du patrimoine comprend sept options : art du feu (métal, céramique, émail, verre), arts graphiques et livres, arts textiles, mobilier, peinture, photographie, sculpture. Elle est validée par le diplôme *Restaurateur du patrimoine* auquel est conféré le grade de master. Les promotions comptent une vingtaine d'étudiants.

L'accès à la formation est subordonné au succès à un concours d'entrée (à base d'épreuves d'histoire de l'art des sciences et de pratiques artistiques). La majorité des reçus appartiennent à la tranche d'âge 20-25 ans. Une centaine de candidats se présente pour environ 20 reçus. Des étudiants étrangers sont admis chaque année, ils représentent en moyenne 10 % des effectifs.

L'apprentissage d'une méthodologie scientifique est mis au centre du contenu des enseignements au cours des trois premières années d'études (acquisition des connaissances générales), décliné sous la forme d'enseignements scientifiques, théoriques, techniques et artistiques ainsi que de pratique des techniques de la restauration. Les deux années suivantes, outre la poursuite de ces enseignements, comportent des séminaires, un stage à l'étranger et un travail de fin d'études.

ANALYSE

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le dossier d'autoévaluation décrit avec beaucoup de précision les compétences requises pour l'exercice du métier de restaurateur du patrimoine. Les enseignements dispensés sont adaptés à l'acquisition de ces compétences, qu'il s'agisse du domaine scientifique (chimie, matériaux, etc.), théorique (langue, méthodologie, etc.) ou technique (photographie, informatique, etc.). Les spécialisations (mobilier, sculpture, photographie, peinture, arts graphiques-livre, arts du feu, arts textiles) interviennent dès la 1^{ère} année du 1^{er} cycle, les enseignements s'y rapportant sont clairement détaillés. L'enseignement de l'histoire de l'art et des collections d'art est relativement développé et un accès gratuit à certains cours de l'Ecole du Louvre est organisé.

La dernière année d'études comprend une préparation à l'insertion dans la vie professionnelle et la réalisation d'un travail de fin d'études. Durant la scolarité, deux stages sont obligatoires et de fait très utiles : en 3^{ème} année, un stage de 3 mois en France ; en 4^{ème} année, un stage de 6 mois à l'étranger. Les modalités de mise en œuvre

et d'évaluation de ces dispositifs sont détaillées.

La nature des enseignements, toutes spécialités confondues, est très précise, elle est en cohérence avec les objectifs annoncés pour une formation spécialisée et intensive (plus de 5700 heures sur 5 ans). La répartition entre le temps de présence de l'étudiant en étude pratique et en étude théorique est harmonieusement dosée puisque l'on constate, par exemple en 4^{ème} année, respectivement 240 et 191 heures (55 % et 45 %).

La structure de la formation est lisible et permet d'identifier une réelle progressivité des enseignements.

L'initiation à la recherche existe principalement en 4^{ème} année, lors de la rédaction du mémoire (choix de l'œuvre, état de l'art). Dans la mesure où le 2^{ème} semestre de cette année est voué au stage à l'étranger, l'étudiant termine son mémoire en 5^{ème} année. Le mémoire dit « de recherche » reste tourné vers la pratique : exposition de l'intervention en matière de conservation-restauration, étude approfondie des œuvres restaurées. Les modalités de suivi et d'évaluation sont clairement énoncées. Les attendus en matière d'exigence scientifique et de volume pourraient être davantage précisés.

A la lecture du dossier d'autoévaluation, la place du numérique semble relativement faible. En dehors de la rapide mention de l'espace numérique de travail (forum, dépôt, évaluation), le projet « d'innovation par le numérique » reste à l'état minimal. Seul le projet de recherche peut être l'occasion « d'expérimenter des techniques innovantes ». Mais depuis 2014, ce ne sont que un à trois sujets dits « technico-scientifiques » qui portent chaque année sur l'application de la numérisation 2D ou 3D. Ce manque est regrettable. Cette question mériterait toute l'attention des équipes comme orientation à venir.

L'accès à la formation en 1^{er} cycle est subordonné à la réussite à un concours d'entrée, à base d'épreuves d'histoire de l'art des sciences et de pratiques artistiques). La majorité des reçus appartient à la tranche d'âge 20-25 ans. Une centaine de candidats se présente pour environ 20 reçus. L'accès direct en 2^{ème} cycle est quasi inexistant (au plus 2 étudiants). Tous les étudiants de 4^{ème} année, sauf exception commentée dans le dossier d'autoévaluation, poursuivent en 5^{ème} année.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'enseignement est conduit en étroite collaboration avec plusieurs laboratoires spécialisés : le Centre de Recherche sur la Conservation (LRC), le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF), le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH), la Bibliothèque Nationale de France (BNF), le Centre Interrégional de Conservateur et Restauration du Patrimoine (CICRP), etc. Ces collaborations, riches et diversifiées, profitent effectivement aux étudiants.

L'INP est par ailleurs engagé dans plusieurs partenariats de grande qualité : en France avec l'IEP de Paris, l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'Ecole du Louvre, l'ESBAT (Ecole supérieure des beaux-arts de Tours-Angers-Le Mans), l'Ecole supérieure des beaux-arts d'Avignon, le lycée professionnel des arts graphiques et du livre Corvisart-Tolbiac, plus récemment avec Sciences-Po et la Sauvegarde de l'art français. A l'échelle internationale, des liens pérennes sont tissés avec le Getty Conservation Institute (Los Angeles), l'école française d'Athènes ou de Rome, etc., ils favorisent pleinement l'accueil de stagiaires.

La mobilité à l'international est probante. Outre la réalisation des stages de 4^{ème} année à l'étranger qui bénéficient pour la plupart du programme Erasmus, l'INP accueille des étudiants étrangers (10 % des effectifs) et des stagiaires (14 sur la période 2015-2017) provenant d'Europe et hors Europe (Chine, Pakistan, Bénin, Japon, Maroc, Mexique, Guinée, Cameroun), de manière générale pour des durées comprises entre 3 et 12 mois.

La professionnalisation de la formation est avérée : pour les étudiants et jeunes diplômés, aide au projet de création et de reprise d'entreprises, accompagnement de la Fondation pour les monuments historiques (mémoire et aide à l'installation), aide à la recherche du 1^{er} emploi (dispositif ARPE), par ailleurs participation de l'Institut aux travaux d'associations professionnelles, etc. En outre, la place des professionnels est déterminante, ils dispensent une partie des enseignements, ils élaborent les programmes pédagogiques, ils assurent le suivi des étudiants. Ils sont membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et des jurys d'admission en cours de cursus d'études ou de fin d'études. Par ailleurs, la formation de 1^{er} cycle est ouverte vers des chantiers-écoles qui placent les étudiants en situation d'acquérir des compétences complémentaires « en situation ».

Insertion professionnelle et poursuite d'études

La dernière enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés date de 2016 et porte sur la promotion 2012 : sur 16 diplômés, 15 se déclarent insérés dans leur domaine de formation et 1 est en poursuite d'études, avec un taux d'insertion remarquable de 93 %, 6 mois après l'obtention du diplôme. Le taux d'insertion passe à 100 % à 24 mois (chiffres pour les diplômés 2010-2012). Les revenus déclarés en 2015 (soit 3 ans après le diplôme) varient entre 10 000 et 40 000 euros (les rémunérations les plus hautes concernent les salariés à l'étranger). Il est indéniable que le réseau de relations tissé avec les conservateurs au cours de la formation constitue un

avantage évident pour l'insertion professionnelle des diplômés.

Bien qu'il existe une incitation de l'INP auprès des étudiants en vue d'une poursuite d'études en doctorat, en lien avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, actuellement aucune inscription en 3^{ème} cycle n'est enregistrée. Seuls 1 à 2 étudiants bénéficient chaque année d'une bourse de recherche (Centre national des arts plastiques, Fondation Carnot). Les « objectifs stratégiques » énoncés dans le dossier d'autoévaluation font apparaître la possibilité de mettre en place un doctorat sur projet en collaboration avec l'EUR (école universitaire de recherche) inscrite dans la ComUE (communauté d'universités et établissements) Paris Seine. On ne peut qu'encourager l'INP à poursuivre de manière volontariste d'une part les collaborations existantes (Fondation des Sciences du Patrimoine, Labex CAP, etc.) et d'autre part la démarche visant la valorisation de la conservation et de la restauration dans le champ de la recherche.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est de qualité. Elle est diverse en termes de profils professionnels (restaurateurs, scientifiques spécialistes du patrimoine, conservateurs, professeurs des universités, experts en conservation-restauration du patrimoine, etc.), elle est complétée par un nombre important d'intervenants extérieurs issus du monde académique ou professionnel (chercheurs, responsables de laboratoire, etc.). Cette équipe est de plus adaptée aux orientations de chacune des spécialités, il existe des responsables et assistants de spécialités. Le taux d'encadrement est exceptionnellement élevé : à titre d'exemple, pour les enseignements les plus complexes, 1 à 4 étudiants par enseignant.

Trois instances concourent au suivi de la formation (conseil scientifique, conseil des études, conseil pédagogique), associant de manière équilibrée, outre la direction de l'établissement, des représentants des enseignants et des étudiants et des personnalités extérieures. Les missions de chacune de ces instances sont décrites. Il aurait été souhaitable, à partir de comptes rendus des travaux de ces instances, de connaître précisément les améliorations apportées à la formation à la suite des échanges tenus.

La question de l'évaluation des enseignements par les étudiants est effective mais toutefois renseignée de manière succincte dans le dossier d'autoévaluation. S'il convient de souligner la pertinence du questionnaire remis aux étudiants, très complet, il aurait été opportun de fournir une analyse des résultats issus de ce dispositif, incluant un suivi des propositions formulées par les étudiants.

Les outils de communication sur la formation sont précis et détaillés, notamment le guide de l'élève.

Le dossier d'autoévaluation est imposant (455 pages pour les annexes), ce qui peut nuire à la lisibilité des orientations prioritaires proposées par l'établissement.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des enseignements très spécifiques adaptés aux objectifs de la formation, un partage équilibré entre formation pratique et théorique.
- Un taux d'insertion professionnelle remarquable.
- L'attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Des poursuites d'études (doctorat) absentes, malgré le désir de l'INP.
- Peu de prise en compte des supports numériques dans l'enseignement et dans la recherche.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation, à la fois théorique et pratique, est exigeante et permet de former des restaurateurs de haut niveau, dont la qualification est reconnue dans le milieu professionnel et qui peuvent rivaliser avec leurs

homologues issus des grands instituts italiens de Rome, Florence et Venise. L'Institut National du Patrimoine constitue de ce point de vue un établissement à la fois dynamique et spécialisé.

Le nombre d'étudiants se destinant au métier de restaurateur reste limité à une vingtaine par année, ce qui permet un accompagnement individualisé et un taux d'encadrement élevé. On peut simplement regretter le manque d'informations concernant la place du numérique dans les enseignements. D'autre part, la poursuite d'études en thèse semble encore difficile, malgré les efforts déployés.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 Paris

Aubervilliers, le 11 juillet 2018

Le Directeur

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 26 juin 2018, vous avez bien voulu me communiquer l'évaluation de l'HCERES sur le diplôme de restaurateur du patrimoine de l'INP valant grade de master. Je vous en remercie vivement.

L'INP est honoré de faire l'objet d'une évaluation très positive et prendra, je tiens à vous l'assurer, pleinement en compte les analyses et les préconisations que contient le rapport.

A cet égard, permettez-moi de souligner un certain nombre de points, déjà contenus pour l'essentiel dans le document remis par l'INP et dont je pense qu'ils convergent, d'ores et déjà avec vos recommandations.

Doctorat

A propos du doctorat, le rapport indique « *On ne peut qu'encourager l'INP à poursuivre de manière volontariste d'une part les collaborations existantes (...) et d'autre part la démarche visant la valorisation de la conservation et de la restauration dans le champs de la recherche* » puis il note « *la poursuite d'études en thèse semble encore difficile, malgré les efforts déployés* ».

Au chapitre D.4.4, nous détaillons la stratégie mise en place par notre établissement pour proposer une offre doctorale à nos diplômés en présentant notamment le projet d'école universitaire de recherche (EUR) porté par la ComUE Paris Seine et déposé en juin 2017. Elle regroupe les composantes de sciences humaines et sociales de l'université de Cergy-Pontoise et quatre écoles œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine : l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV), l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Institut national du patrimoine (INP), tous membres de la fondation des sciences du patrimoine

Depuis le dépôt du dossier pour évaluation, cette EUR intitulée Humanités, création et patrimoine (PSGS-HCH) a été lauréate du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3) le 26 octobre 2017. Elle accueillera en

septembre 2018 les premiers étudiants souhaitant s'engager dans un parcours doctoral de thèse par le projet en mention conservation-restauration et en études patrimoniales. Vous trouverez l'appel à candidature en pièce jointe.

En tout, 21 personnes ont répondu à l'appel à candidature et 4 ont été retenues ; 2 en conservation-restauration et 2 en études patrimoniales. Elles intégreront l'école doctorale dès le mois d'octobre 2018.

Le doctorat par le projet en conservation-restauration est désormais un parcours inscrit dans la formation initiale et appuiera le développement et l'enrichissement du champ disciplinaire de la conservation-restauration.

Place du numérique

Le rapport remarque que « *la place du numérique semble relativement faible...ce manque est regrettable* » et ajoute « *on peut regretter le manque d'information sur la place du numérique dans les enseignements* ».

Les enjeux du numérique se situent à plusieurs niveaux dans le cadre de la formation initiale :

- Les enjeux de dématérialisation et d'archivage numérique,
- Les enjeux de l'enseignement du numérique,
- Les outils numériques comme aide à la connaissance, à l'exploration des œuvres et à leur conservation-restauration,
- Les enjeux de la conservation-restauration des images numériques.

Les deux premiers points sont largement couverts dans le cadre de la formation initiale comme évoqué au chapitre B.2.3 et au chapitre C.3.2.

Concernant l'utilisation de la plateforme pédagogique comme outil de dématérialisation de la gestion de la scolarité, 37.5 % des étudiants dans un récent sondage fréquentent cet outil numérique au moins une fois par semaine et 55% d'entre eux au moins une fois par mois.

Sur les enjeux de l'enseignement du numérique, près de 110 heures de cours sont proposés portant sur : la recherche documentaire numérique, la production et la gestion numérique de la documentation photographique, les logiciels de bureautique, de traitement des images, de modélisation 3d.

Concernant le troisième point, le numérique appliqué en conservation-restauration est en développement. Ce sujet est d'ailleurs couvert chaque année dans les mémoires de Master depuis 2012 : numérisation et impression 3d, numérisation et impression 2d, numérisation et impression sur textile, choix des matériaux pour l'impression 3d, soit environ 11% des sujets technico-scientifiques sur ces 4 dernières années.

La rationalisation progressive des protocoles d'utilisation des outils numériques nous a conduits, en 2018, à solliciter un mécénat d'entreprise auprès du Crédit agricole d'Ile-de-France qui a été accepté. Grâce à cette aide, le département des restaurateurs va pouvoir acquérir le matériel nécessaire pour mettre en place un enseignement des techniques de numérisation 3D des biens culturels et de leurs applications dans le domaine de la conservation-restauration.

Cet équipement permettra d'accompagner à la fois la recherche appliquée et les enseignements pratiques. Sans remplacer les techniques manuelles, le

numérique verra sa part dans les apprentissages des élèves restaurateurs augmenter nettement.

Enfin la formation initiale et la responsable de la spécialité « photographie » ont engagé un travail de réflexion sur l'enseignement de la conservation-restauration des images numériques. Un premier module de 35 heures sera programmé en janvier 2019 et portera sur « les arts numériques: technologie de la conservation-restauration » et un deuxième module portant sur « la conservation-restauration des tirages numériques » sera doublé de 7 heures à 14 heures.

Pour intégrer ces nouveaux patrimoines dans les problématiques défendues par l'INP, nous souhaitons renommer la spécialité « photographie » pour l'appeler « photographie et images contemporaines » afin de nous inscrire dans les perspectives patrimoniales à venir.

Evaluation des enseignements

Nous partageons l'analyse qui juge « qu'il aurait été opportun de fournir une analyse des résultats issus de ce dispositif incluant un suivi des propositions formulées par les étudiants. ».

Les résultats des évaluations sont traduits en pourcentages et sont ensuite transmis aux enseignants et aux étudiants lors du conseil pédagogique. Ils sont mis à disposition de l'ensemble des étudiants via la plateforme pédagogique.

Cette première évaluation constitue la base de discussions plus approfondies et de propositions concrètes. Par exemple, il a été noté que les enseignements de chimie ne présentaient pas assez d'exercices personnels et que le contrôle continu était préférable au contrôle terminal. Ces points vont faire l'objet d'un aménagement de cet enseignement dès l'année scolaire 2018-2019.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et qui rejoignent les recommandations émises par l'HCERES puisque les deux points principaux présentés en conclusion sont d'ores et déjà inscrits dans la programmation stratégique de la formation initiale pour la rentrée 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe Barbat

PJ :

- Appel à candidature pour l'Ecole doctorale
- liste des mémoires portant sur le traitement numérique en conservation-restauration,
- exemple de traitement des informations tirées de l'évaluation des enseignements

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)